

ÉDITO

n°4

Janvier
2026

SOMMAIRE

- Gestion quantitative de la ressource sur le bassin du Clain : étude HMUC et PTGE
- Révision du SAGE Clain
- Retour sur la sécheresse estivale
- Étude pour l'identification des zones humides stratégiques
- Restauration de la continuité écologique au moulin d'Anguitard
- Actualités du bassin



La gestion quantitative de la ressource en eau occupe une part importante des enjeux sur le bassin du Clain. L'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC), réalisée entre 2019 et 2024, fixe le partage de la ressource en eau entre les usagers afin de résoudre un déséquilibre identifié il y a plus de 30 ans. La Commission Locale de l'Eau (CLE) qui devait se tenir le 5 novembre dernier a été annulée à la suite d'une demande de M. le Préfet de la Vienne. Parmi les raisons évoquées figurent l'incomplétude de l'étude d'impact socio-économique au regard de la « loi Duplomb » et les difficultés d'ordre public face aux manifestations agricoles. Nous regrettons cette situation qui prive le territoire d'un accompagnement technique et financier permettant de se tourner définitivement vers des solutions d'adaptation désormais urgentes face aux effets du changement climatique.

Cette lettre d'information revient sur les principaux résultats de l'étude HMUC et aborde l'état d'avancement du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) en cours d'élaboration dont l'objectif consiste justement à déterminer les actions pour respecter les volumes prélevables.

Parmi les autres enjeux, la restauration des milieux aquatiques occupe également une place majeure. L'atteinte du bon état des eaux passe également par des travaux sur la continuité écologique ou la gestion des zones humides dont quelques exemples d'actions sont développés dans cette lettre.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

**Les vice-présidents
de la CLE du bassin du Clain**

Sandra Girard, Syndicat Mixte des
Vallées du Clain Sud

Sébastien Léonard, Syndicat Clain aval

Gilles Morisseau, Grand Poitiers

Jacques Sabourin, Eaux de Vienne



L'ÉTUDE HYDROLOGIE, MILIEUX, USAGES, CLIMAT (H.M.U.C) SUR LE BASSIN DU CLAIN

La Commission Locale de l'Eau (CLE) Clain, initialement prévue le 5 novembre 2025 pour valider les résultats de l'étude HMUC, a été annulée dans l'attente de la réalisation de compléments à l'étude d'impact socio-économique et environnementale, ainsi qu'au Plan Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE).

L'étude HMUC, conduite entre 2019 et 2024 par l'EPTB Vienne, a permis de quantifier les volumes d'eau prélevables sur le bassin du Clain. Elle propose une répartition de cette ressource entre les usages réglementés (eau potable, irrigation, industrie) tout en garantissant un débit minimal pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Cette étude a été élaborée dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Clain. Elle répond à un déséquilibre quantitatif ancien, identifié dès 1994, et accentué par les effets du changement climatique. Elle marque une évolution vers une gestion anticipée de la ressource.

UNE CONCERTATION CONTINUE DEPUIS SIX ANS

L'élaboration de l'étude s'est appuyée sur une concertation étroite avec une trentaine de structures : collectivités, services de l'État, représentants des usagers. À ce jour, 25 réunions collectives ont été organisées, en complément de nombreux échanges bilatéraux.

Plus de 300 contributions ont été analysées et intégrées dans le processus. Cette mobilisation a permis d'identifier des marges de manœuvre pour les usages et de construire collectivement les orientations proposées.

UNE ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE POUR ÉCLAIRER LA DÉCISION

Un volet complémentaire a été réalisé par le Conseil Départemental de la Vienne et financé par Grand Poitiers et l'Agence de l'Eau sur la période automne 2024 - printemps 2025. Il permet d'évaluer, sans adaptation des usages, les impacts de l'application des résultats de l'étude HMUC sur les activités du territoire. Ce volet a porté sur :

- les conséquences économiques pour les secteurs agricole et industriel
- les effets sur les emplois
- les effets sur les services écosystémiques

Les impacts sur l'alimentation et l'attractivité rurale seront évalués dans les prochains mois, conformément à la loi n° 2025-794 du 11 août 2025 (dite Loi Duplomb) visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur.

LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE H.M.U.C

L'étude conclut à la nécessité de réduire en moyenne de 37 % les prélèvements estivaux (juillet à octobre), tous usages confondus, par rapport aux pratiques observées entre 2010 et 2018. En contrepartie, elle identifie une possibilité de mobilisation accrue des volumes en période hivernale : +410 % entre novembre et mars. La mobilisation de la ressource hivernale se fait une fois les efforts de sobriété réalisés.

Elle recommande de préserver la ressource souterraine, essentielle en période d'étiage, et de privilégier l'utilisation des eaux superficielles hivernales, sous réserve de respecter des seuils définis.

Des seuils de gestion en période de sécheresse ont également été proposés pour mieux tenir compte des besoins biologiques des milieux.

L'ensemble de la démarche a été contrôlé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et validé par un expert indépendant.

PLAQUETTE D'INFORMATION SUR L'ÉTUDE H.M.U.C DU BASSIN DU CLAIN

La plaquette d'information sur l'étude H.M.U.C du bassin du Clain est disponible [sur le site de l'EPTB Vienne](#) ainsi que les synthèses par phase de l'étude et par unité de gestion.





UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) EN COURS D'ÉLABORATION

Depuis fin 2023, le PTGE du Bassin Versant du Clain, porté par le Département de la Vienne avec le cabinet Auxilia en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage et le cabinet SCET-Citadia pour l'élaboration de la feuille de route, est en cours d'élaboration. Ce projet a pour objectif de mettre en place des solutions d'adaptation pour atteindre un équilibre entre les besoins, les ressources et milieux à long terme, et plus précisément les volumes prélevables définis par l'étude Hydrologie Milieux, Usage et Climat à plus court terme.

Ce PTGE vise à aboutir à la construction d'un programme d'actions, élaboré de manière concertée avec les acteurs du territoire, permettant d'atteindre cet objectif en étudiant plusieurs scénarios : un scénario sans projet avec une réduction contrainte des volumes alloués sans mise en place de solutions d'adaptation structurantes et collectives et des scénarios alternatifs avec la mise en place de solutions d'adaptation structurantes et collectives. Une analyse socio-économique et multicritère comparative permettra d'évaluer l'ensemble de ces options pour converger vers le programme d'actions le plus adapté aux enjeux du bassin versant du Clain.

Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau s'organise autour de deux niveaux d'élaboration :

- Niveau I : en cours de finalisation pour l'année 2025, il comprend des actions identifiées par les acteurs du territoire et pouvant être engagées à court terme (2026/2027). Ce niveau a fait l'objet d'un comité de pilotage (COPIL) de validation en décembre 2025.
- Niveau II : il est constitué d'actions de plus grande ampleur nécessitant un temps supplémentaire de réflexion et/ou d'études complémentaires.

Afin de travailler en confiance sur ce dossier sensible, la première partie du projet a été consacrée au travail entre pairs, acteurs économiques, acteurs du petit cycle de l'eau et de la santé, acteurs des milieux et collège d'implication citoyenne (électionné par un panéliste afin de garantir la représentativité du territoire et la neutralité sur ce sujet des personnes retenues). Cette première phase a permis d'établir et de partager un diagnostic fondé sur le porter à connaissance remis par l'Etat début 2024 et les études complémentaires réalisées depuis, pour ensuite faire un bilan des actions engagées et à venir.

Les travaux réalisés par collège, ont été complétés par des réunions inter-collèges destinées à favoriser une vision partagée des enjeux et des solutions.

Un séminaire inter-collèges a en particulier été organisé le 13 juin 2025 sur le site du Futuroscope, en présence d'une centaine de participants, pour échanger collectivement sur les différentes solutions de stockage de l'eau possibles, qu'elles soient naturelles ou technologiques, et identifier les points de convergence et d'acceptabilité de ces projets.

Le comité de pilotage (COPIL) du PTGE réunit les représentants, définis par arrêté du Préfet de la Vienne, de la CLE élargis aux membres désignés par chaque collège afin de les représenter, pour constituer un COPIL représentatif du territoire pour l'ensemble des usages. La CLE devra émettre un avis sur l'ensemble du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Bassin Versant du Clain, qui sera validé ensuite par le Préfet de la Vienne, référent désigné par la Préfète coordonnatrice de Bassin pour ce projet.

La dynamique du projet a ainsi permis de faire émerger plus de 200 actions, dont certaines déjà engagées et de sélectionner les actions de court terme à intégrer pour le premier niveau. Le projet se poursuivra en 2026 pour élaborer au premier semestre, le deuxième niveau du PTGE.



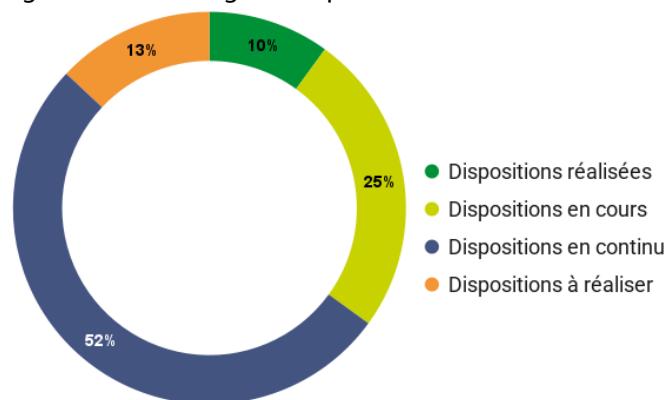
LA RÉVISION DU SAGE CLAIN

Afin d'adapter le SAGE Clain aux enjeux actuels et aux nouvelles connaissances disponibles, un bilan de sa mise en oeuvre a été réalisé en 2024.

Ce diagnostic, présenté en CLE en décembre 2024, révèle que près de 90 % des dispositions sont conformes au calendrier initial, avec plus de la moitié mises en œuvre de manière continue, notamment sur la restauration des milieux aquatiques, la sensibilisation ou l'évolution des pratiques agricoles. Certaines dispositions restent toutefois à engager, en particulier sur les micropolluants, les espèces exotiques envahissantes ou l'amélioration de la coordination inter-SAGE.

Sur cette base, la CLE a décidé en mars 2025 de procéder

à une révision partielle du SAGE, visant notamment à intégrer les résultats de l'étude HMUC et à ajuster les règles relatives à la gestion quantitative.

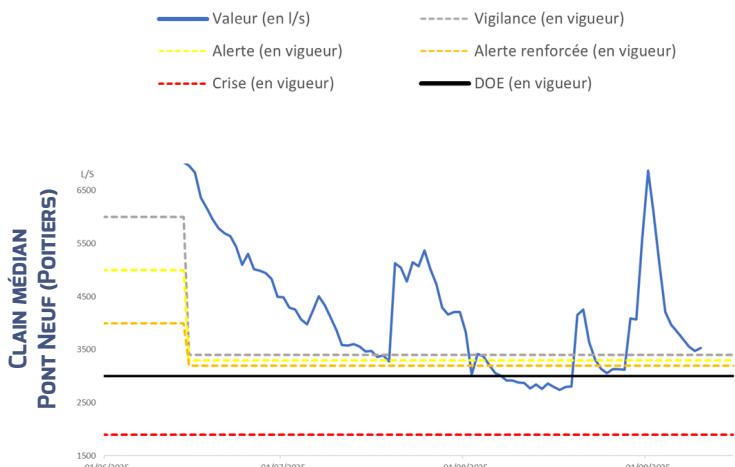




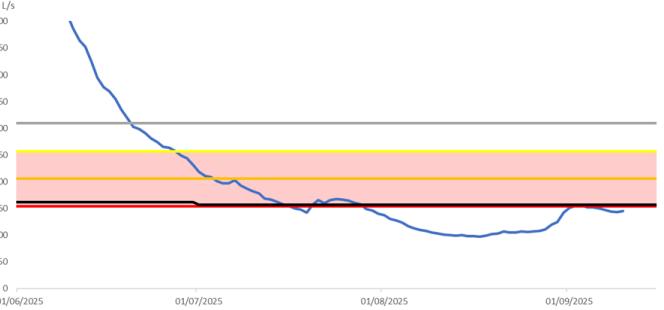
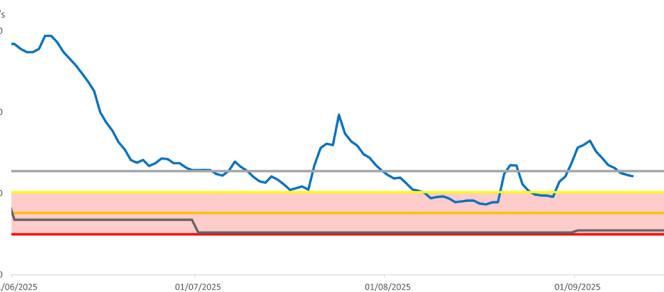
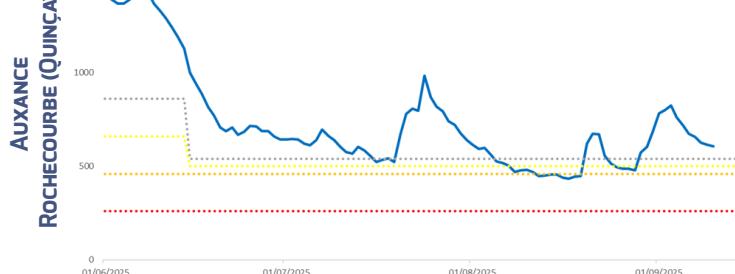
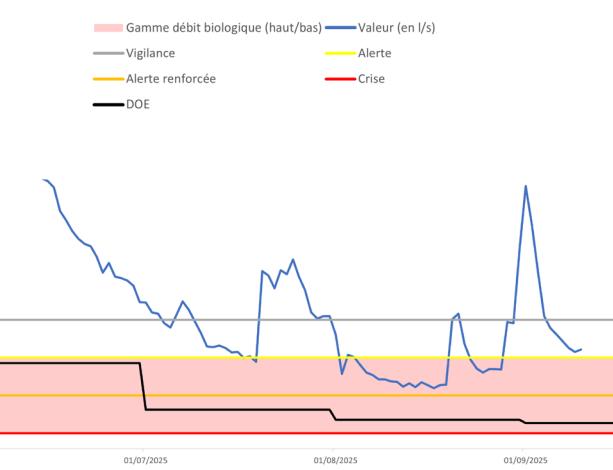
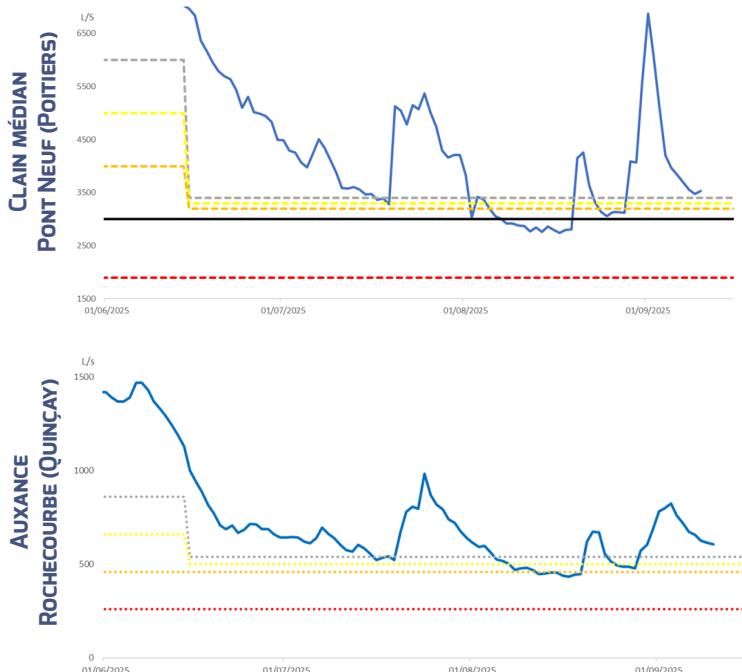
RETOUR SUR LA SÉCHERESSE ESTIVALE : L'EXEMPLE DES BASSINS VERSANTS DU CLAIN MÉDIAN, DE L'AUXANCE ET DE LA PALLU

Afin d'observer le comportement hydrologique cet été sur le bassin du Clain, il est proposé de mettre en perspective trois stations de mesure des débits : le Clain médian, l'Auxance et la Pallu. Pour chaque station, un premier graphique montre le franchissement des seuils de sécheresse en vigueur (à gauche) et un second montre le franchissement des seuils de sécheresse proposés dans le cadre de l'étude HMUC Clain (à droite). Les mesures de restrictions ont été enclenchées mi-août à l'échelle de l'ensemble du bassin du Clain suite au franchissement du seuil d'alerte au niveau du Pont Neuf à Poitiers. Au plus fort de l'étiage, c'est le seuil d'alerte renforcé qui a été atteint. Ces restrictions ont été levées le 8 septembre.

FRANCHISSEMENT DES SEUILS DE SÉCHERESSE EN VIGUEUR



FRANCHISSEMENT DES SEUILS DE SÉCHERESSE PROPOSÉS DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE HMUC CLAIN



L'utilisation des seuils HMUC montre que le débit objectif d'étiage n'aurait pas été atteint cet été à l'exception de la Pallu. Le fonctionnement biologique du Clain médian et de l'Auxance a été dégradé principalement durant le mois d'août, sans toutefois compromettre la survie des espèces. Contrairement aux seuils actuellement en vigueur, au plus fort de l'étiage, c'est le seuil d'alerte qui aurait été atteint sur ces deux bassins. La Pallu aurait néanmoins franchi le seuil de crise.

Il convient de rappeler que cette analyse ne prend pas en compte l'application des volumes prélevables. Le cas échéant, le comportement hydrologique aurait été différent. Il sera donc utile de connaître les consommations réelles entre juillet et octobre afin de les comparer aux volumes prélevables.

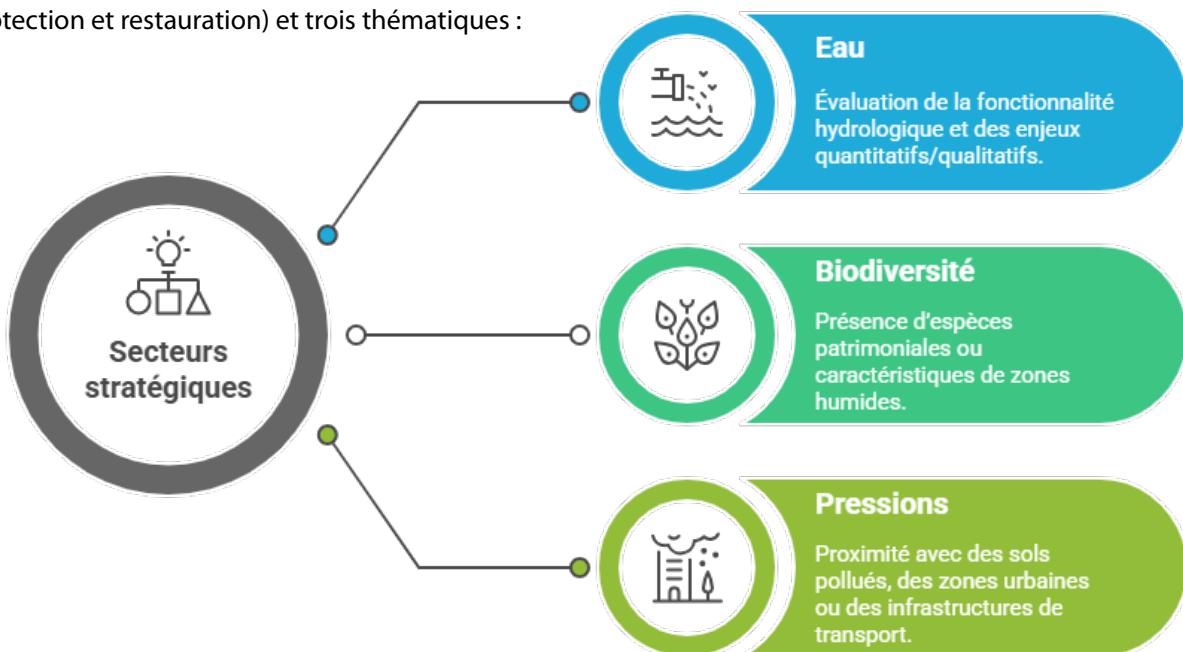


IDENTIFICATION DES ZONES HUMIDES STRATÉGIQUES

L'identification des zones humides stratégiques est réalisée en application de la disposition 8A-2 du SAGE Clain : « Identifier les zones humides stratégiques et mettre en place des outils de préservation ».

Un groupe de travail a été mis en place, réunissant opérateurs de terrain, services de l'État et collectivités locales. Plusieurs modalités de concertation ont été mobilisées : réunions collectives, rencontres bilatérales et consultations électroniques.

Les secteurs stratégiques ont été identifiés à partir de la prélocalisation des zones humides du SAGE, selon deux objectifs (protection et restauration) et trois thématiques :



Les zones humides ont été classées en cinq niveaux d'intérêt : très faible, faible, moyen, fort et très fort. Cette classification a permis d'identifier les sous-bassins versants prioritaires (environ 10 km²).

Les zones humides stratégiques correspondent à la superposition des zones humides effectives ou probables identifiées lors des inventaires de terrain, avec les secteurs classés à intérêt fort ou très fort.

L'identification des zones humides stratégiques est un outil d'aide à la décision pour orienter les actions de restauration ou de protection.



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU MOULIN D'ANGUITARD

Le Syndicat du Clain Aval, en partenariat avec la commune de Chasseneuil-du-Poitou, réalise des travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaire du Clain au niveau du complexe hydraulique du moulin d'Anguitard. Situé en aval de Poitiers, ce moulin se trouve à proximité des parcs de l'île Verte et de l'île du Moulin. Il comporte cinq déversoirs, un clapet et deux vannes.

L'opération vise à restaurer la continuité tout en permettant le maintien, voire le développement des usages existants, comme le parcours de canoë-kayak en rive gauche. Un diagnostic de l'état initial et une étude d'avant-projet ont été confiés à un prestataire, qui a

proposé plusieurs scénarios d'aménagement assortis d'une évaluation du fonctionnement hydraulique du site.

Les aménagements prévus portent sur :

- la restauration de la continuité écologique
- le renouvellement ou la réfection des vannages
- le traitement des fuites
- l'aménagement de radiers
- l'installation de prébarrages pour fractionner la chute d'eau sur le bras de l'île Verte
- l'aménagement d'une passe à anguille

Les travaux sont actuellement en cours.

Les actualités du bassin

Sensibilisation au risque inondation

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne Clain, plusieurs actions de sensibilisation ont été engagées.

L'exposition *Mémoire des crues* a été adaptée pour un format extérieur. Elle a été présentée pour la première fois du 9 au 29 octobre sur la place du Maréchal-Leclerc à Poitiers. Une partie de l'exposition est également sur l'îlot Tison à Poitiers jusqu'au 30 janvier 2026.

Conçues sous forme de cubes pédagogiques, elle retrace les principales inondations qui ont marqué les vallées de la Vienne et du Clain au XXe siècle. À travers une sélection de photographies anciennes, de cartes postales et de documents d'archives issus de fonds privés et de la presse locale, cette exposition permet de rappeler l'importance de la mémoire collective dans la prévention du risque.



En parallèle, 26 repères de crue seront installés début 2026 dans plusieurs communes du bassin du Clain. Ces repères, identifiés en 2024, visent à matérialiser les hauteurs d'eau atteintes lors de crues

historiques afin d'ancrent localement la conscience du risque inondation.

Une meilleure connaissance des consommations domestiques

Grand Poitiers participe, aux côtés de 19 autres collectivités, à la démarche nationale « Dynamiques de consommation et Référenciels de l'Eau des Pratiques des usagers aux transformations des services ». Celle-ci vise à mieux connaître les consommations d'eau dans les bâtiments résidentiels et leur répartition par usage. Pendant deux ans, un suivi sera réalisé sur plusieurs centaines de foyers à l'échelle nationale.

Les objectifs sont multiples : actualiser les données de consommation par foyer, analyser les effets de mesures d'économie d'eau, identifier les leviers d'évolution des pratiques, réviser les débits de pointe utilisés pour le dimensionnement des réseaux, mesurer l'impact de la sobriété sur les services, et construire des scénarios prospectifs.

À ce titre, la direction eau-assainissement de Grand Poitiers prévoit d'équiper, d'ici fin 2025, une vingtaine de foyers répartis sur les 13 communes historiques de Grand Poitiers pour un suivi en temps réel des consommations.

Sobriété de l'eau : un service d'accompagnement proposé aux collectivités

L'EPTB Vienne met à disposition des collectivités un service d'accompagnement pour réduire durablement leurs consommations d'eau. Cofinancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ce dispositif est accessible jusqu'en 2027.

L'accompagnement peut concerner cinq

volets : économies d'eau dans les bâtiments publics, détection et résorption des fuites, gestion optimisée des espaces verts, gestion des terrains de sport extérieurs et appui à la mise en place de la tarification progressive

En 2025, plusieurs collectivités sont déjà engagées. Des réunions de lancement et premières commandes sont en cours, concernant notamment des communes, intercommunalités, établissements scolaires ou services départementaux.

Le contenu détaillé de l'offre est disponible [sur le site de l'EPTB Vienne](#).

Reconduction des contrats territoriaux

Les deux contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) Clain aval et Vallées du Clain sud seront reconduits pour la période 2026-2031. L'année 2025 est consacrée au bilan des contrats en cours et à la reprogrammation de la stratégie.

Les contrats Re-Sources suivants ont été renouvelés :

- Contrat Destilles-Boisses : estimation de 755 000 € pour la période 2024-2029
- Contrat La Jallière-Choué-Brossac : estimation de 1 020 000 € sur la période 2024-2029
- Contrat Fleury : estimation de 1 790 000 € pour la période 2024-2029
- Contrat Varenne : 1 868 000 € sur la période 2025-2027
- Contrat Sud-Vienne : prévisionnel de 898 850 € pour la période 2024-2027
- Contrat Cadre Re-sources Eau de Vienne : 4 690 000 € sur la période 2024-2029
- Contrat Re-Sources de Preuilly : 97 350 € pour la période 2026-2028.

La lettre du SAGE Clain



20, rue Atlantis
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr

Directeur de la publication : Les vice-présidents de la CLE du bassin du Clain : Sandra Girard, Sébastien Léonard, Gilles Morisseau et Jacques Sabourin

Rédaction : EPTB Vienne

Illustrations : EPTB Vienne, sauf mention particulière

Impression : Graphicolor

700 exemplaires

Avec la participation financière de :



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.